

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2EME Réunion de 2015**

**Séance du 13 mars 2015**

CG20150313\_7  
id. 1609

*L'an deux mille quinze le treize mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

*Absent(s) :*

*M. F. GARRIGUES, M. G. HEBRAL*

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AMÉNAGEMENT DU CENTRE  
UNIVERSITAIRE**

---

Notre engagement pour l'accès de nos jeunes à l'enseignement supérieur prend depuis 3 ans une nouvelle ampleur, avec la concrétisation des objectifs du « **contrat de site universitaire** ». Nous y avons en effet fixé, en étroite collaboration avec la Région et l'ensemble des acteurs concernés, Universités, Éducation Nationale et Consulaires, des ambitions communes pour développer les formations, la recherche et la vie étudiante d'ici 2020.

C'est un enjeu de taille : **offrir aux tarn-et-garonnais les moyens et les voies nécessaires, sur place, pour poursuivre des études de qualité et professionnalisantes**, à l'image des résultats des étudiants de droit d'UT1 Capitole, scolarisés sur le Centre Universitaire de Montauban, qui obtiennent depuis plusieurs années déjà des **résultats supérieurs à ceux des étudiants toulousains**, ou encore les étudiants arts appliqués qui décrochent leur premier contrat dans les 6 mois pour 60% d'entre eux, et 80% dans l'année.

L'effort mené par le Conseil Général a donc permis au Département d'accueillir 400 étudiants de plus en 3 ans : **nous avons franchi à cette rentrée le cap des 2000 étudiants**, contre 1 600 en 2012. Nous nous situons ainsi au **4ème rang régional** derrière le Tarn, les Hautes Pyrénées et l'Aveyron mais devant le Gers, le Lot et l'Ariège.

## **I. Avancement du contrat de site**

A n'en pas douter, le contrat de site est venu accélérer les potentiels de notre territoire en fixant une **cinquantaine d'actions, réalistes et ambitieuses**, portées par chacun des partenaires. **Plus de la moitié a été menée à bien** ou est en cours. Plusieurs actions emblématiques peuvent être citées.

### ***A. Vie étudiante***

Le plus ambitieux, le **projet de restructuration globale du Centre Universitaire, objet du présent rapport**, qui regroupe désormais près de 1000 étudiants, 3 universités et une dizaine de cursus, mais devrait accueillir près de **2 000 étudiants d'ici 4 ans**.

C'est le **seul projet à avoir été retenu en première phase de Contrat de Plan État-Région 2015-2020** – volet « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » (ESRI), **hors Toulouse, avec celui de Tarbes**. Ce résultat témoigne de la reconnaissance par nos partenaires de la démarche engagée. Ce projet intègre par ailleurs **l'implantation de l'IFSI** et ses 340 étudiants à horizon 2018.

### ***B. Nouvelles formations***

- **2013** : ouverture de **deux BTS** à Moissac et à Valence d'Agen ;
- **2014** : ouverture d'une **classe préparatoire** aux Grandes Écoles d'ingénieurs au lycée Bourdelle ;
- **2014** : ouverture de la **1ère année de licence en Arts Appliqués**. Cette dernière est la première initiative en France de ce type.

En effet elle résulte d'une collaboration entre l'Université Toulouse Jean Jaurès et la **Chambre des métiers du Tarn-et-Garonne**. Ainsi, **des élèves issus de bac professionnel ont été recrutés**, et certains enseignements se déroulent sur les plateaux du CFA de Montauban. Enfin, elle a permis d'augmenter le nombre d'élèves tarn-et-garonnais au sein du parcours : ils sont 8 sur 25 cette année.

### ***C. En matière de recherche et développement***

L'étude sur les liens entre entreprises et enseignement supérieur qui vous a été présentée à l'occasion du budget primitif a permis de dégager **un positionnement de niche autour de l'impression 3D entre des entreprises du territoire et le lycée Bourdelle notamment**, ou encore de valoriser la plate-forme d'innovation pour les Arts Appliqués. Son équipement est d'ailleurs retenu dans le cadre du CPER 2015-2020 et nous sommes appelés à en cofinancer une partie (Cf. III. ).

## **II. Point d'étape sur la restructuration du Centre Universitaire**

Au cœur des engagements du contrat de site figure le réaménagement du Centre universitaire de Montauban.

Pas moins de 8 réunions avec les utilisateurs, 3 comités techniques et 2 comités de pilotage ont permis d'établir un **scénario d'aménagement qui a obtenu un consensus de l'ensemble** des parties prenantes, Universités comme co-financeurs. Il apparaît en effet comme la solution la plus cohérente et la plus à même de répondre aux besoins des étudiants et des universités, tout en renforçant la **mutualisation des espaces** et la **rationalisation des budgets**. Vous en avez validé le pré-programme à l'occasion de la DM2 de 2014. Vous trouverez pour mémoire le plan d'aménagement en annexe 1.

Le comité thématique CPER 2015-2020 ESRI du 15 décembre a validé **l'inscription de notre projet en phase prioritaire**.

Pour le valider définitivement, il doit faire l'objet d'un dossier d'expertise complémentaire par UT2 Jean Jaurès, que nous sommes en train de finaliser, visant à assurer que ces opérations :

- répondent à des prévisions de développement effectives,
- soient soutenables en terme d'exploitation,
- fassent l'objet d'un engagement ferme de l'Université sur les moyens qu'elle va devoir mobiliser.

Un protocole d'accord devrait être signé prochainement entre l'État et la Région sur ces bases, avant la **signature officielle des conventions CPER en Juin prochain**.

**Je soumets donc à votre approbation le projet de CPER – volet ESRI**, comprenant l'immobilier, les équipements scientifiques et le logement étudiant. Ce document figure en annexe 2. Il établit un plan de financement prévisionnel détaillé (point III. Ci-dessous) et une délégation de la maîtrise d'ouvrage à notre collectivité (point IV.).

### III. Le plan de financement

L'opération globale de restructuration du Centre Universitaire est estimée à **14 800 000 € TTC**. Elle comporte :

- une partie cofinancée dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 ESRI, volet immobilier, à hauteur de **8 000 400 € TTC**,
- une partie ESPE à hauteur de **999 600 € TTC financée par le Département**,
- une partie financée par la Région à hauteur de **5,8 millions € TTC**, pour la construction de locaux spécifiques pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Afin de préserver notre capacité d'investissement, nous avons négocié une participation du bloc local qui n'excède pas 500 000 euros par an sur les 5 années que vont durer les opérations. Vous trouverez ci-après le plan de financement prévisionnel :

**Plan de financement de l'opération**

		<b>CPER</b>	<b>ESPE</b>	<b>Total</b>
		En Millions d'€	En Millions d'€	En Millions d'€
	État	1,145		1,145
	Région	1,111		1,111
	Feder	3,300		3,300
	<b>Département (1)</b>	<b>1,111</b>	<b>833</b>	<b>1,944</b>
	<b>Total HT</b>	<b>6,667</b>	<b>833</b>	<b>7,500</b>
TVA	État	229		229
	<b>Département (2)</b>	<b>1,104</b>	<b>167</b>	<b>1,271</b>
	<b>Total TTC</b>	<b>8,000</b>	<b>1,000</b>	<b>9,000</b>

**Participation globale du Département (après FCTVA)**

	<b>CPER</b>	<b>ESPE</b>	<b>Total</b>
Département (1)	1,111	833	<b>1,944</b>
Département (2)	1,104	167	<b>1,271</b>
<b>Sous total</b>			<b>3,215</b>
FCVTA	1,087	164	<b>1,251</b>
<b>Participation Réelle CG</b>	<b>1,128</b>	<b>836</b>	<b>1,964</b>

**Taux de participation des partenaires**

Etat	1,374	15.27%
Région	1,111	12.34%
Feder	3,300	36.67%
<b>Département</b>	<b>3,215</b>	<b>35.72%</b>
<i>Dont participation in fine après récupération FCTVA</i>	<i>1,964</i>	<i>21.82%</i>
<b>Total TTC</b>	<b>9,000</b>	<b>100.00%</b>

Nous pouvons d'une part nous féliciter de la **très forte mobilisation des fonds FEDER** par le Conseil Régional qui a reconnu, par cet investissement, la maturité et la solidité de notre projet.

D'autre part, nous sommes tenus de **financer 100 % de la part des travaux** qui seront consacrés exclusivement à **l'ESPE** dans ce projet global, car nous avons fait le choix, à plusieurs reprises, de confirmer notre compétence pour la prise en charge des bâtiments IUFM, devenu ESPE (article L.722-2 du Code de l'éducation).

Enfin, **l'absence de participation de la mairie de Montauban** à ce stade est encore une fois à déplorer, même si nous ne manquerons pas d'appeler leur participation. Après 2 ans de travail et de concertation où les élus et services de la ville ont été systématiquement impliqués, et alors que tous les partenaires sont satisfaits des perspectives annoncées, la mairie de Montauban continue de remettre en cause le bien fondé de ce projet, qui a pourtant trouvé les voies de son financement.

Aujourd'hui je vous propose donc de voter une **Autorisation de Programme de 9 millions d'euros** correspondant à l'opération CPER-ESRI, volet immobilier, que nous allons réaliser. Je vous proposerai l'inscription des crédits et recettes au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Il faut noter **deux opérations complémentaires** retenues pour le Tarn-et-Garonne dans le CPER-ESRI et pour lesquelles le cofinancement du Conseil Général est appelé :

- **l'équipement de la plateforme d'innovation Arts Appliqués** qui sera construite au sein du Centre Universitaire et pour lequel nous sommes appelés à financer 30 000 € aux côtés de l'État : 70 000 €, la Région 70 000€ et la Ville : 30 000€.
- Une opération de **logement étudiant** qui comporterait quarante unités. Cette réalisation est essentielle puisqu'à ce jour, Montauban est dépourvue d'une telle offre, alors même que la ville compte environ 1800 étudiants. Ce projet n'étant pas encore finalisé, je vous propose de nous prononcer sur notre participation ultérieurement.

Du côté de l'IFSI, je vous rappelle qu'il s'agit d'une **compétence de la Région**, dont le plan de financement est indépendant du CPER. Il a été bouclé en décembre dernier par la Région, qui a mobilisé des fonds propres, ainsi que du FEDER. La contribution du Conseil général sera, pour mémoire, la valorisation du bâtiment et du terrain sur lequel se réalisera le bâtiment dédié, qui va être prochainement estimé par France Domaines. Je vous tiendrai informés sur ce point.

#### **IV. La conduite des opérations CPER et IFSI**

##### ***A. Sur l'opération CPER***

Je vous propose **d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux**, à l'instar des précédentes réalisations (restaurant universitaire, IUP Arts Appliqués). En effet, il apparaît logique de porter jusqu'au bout ce projet après en avoir assuré la coordination depuis 2 ans, et alors que nous assumons nos responsabilités en tant que propriétaire et gestionnaire des lieux.

Ensuite, nous pouvons comme vous le savez, en tant que collectivité, récupérer la TVA par le biais du FCTVA, soit près de 1 251 000 €.

**Je vous demande donc de m'autoriser à solliciter officiellement la maîtrise d'ouvrage** et de confier à la Commission Permanente le soin d'approuver les conventions qui en découleront. Bien entendu, je serai attentif aux conditions dans lesquelles nous allons assurer cette maîtrise d'ouvrage, et notamment à l'association des co-financeurs aux différentes étapes de réalisation, mais également à leur engagement en cas de dépassement de l'enveloppe prévisionnelle.

##### ***B. Sur l'opération IFSI***

Le Président de Région M. MALVY m'a sollicité récemment par courrier pour que **sa collectivité assure dès à présent le démarrage des opérations pour le bâtiment dédié à l'IFSI**, afin d'éviter des frais intermédiaires (remise aux normes des bâtiments actuels accueillant l'IFSI au sein du Centre Hospitalier).

En termes d'échéances, l'opération IFSI obéit à un calendrier très resserré puisque la Région prévoit une ouverture et un **accueil des étudiants en 2018**.

Or, ces deux opérations sont étroitement liées, puisque le CPER financera les salles et amphithéâtres mutualisés ainsi que l'accroissement de la capacité du Restaurant Universitaire, dont l'IFSI a besoin pour fonctionner. Il faut donc trouver les modalités d'une **bonne articulation entre maîtres d'ouvrage, Région et Conseil Général**.

Aussi c'est en **étroite relation que la mise en œuvre effective de ces deux opérations devra être menée**. L'articulation que je vous propose est donc la suivante :

##### ***B.1. La Région assure la maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment dédié à l'IFSI (identifié en rose sur le plan joint en annexe 1).***

Cela nécessite d'entreprendre les démarches administratives visant à **céder le terrain d'assiette correspondant**.

La procédure utilisée sera celle de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques , selon les étapes suivantes :

- réalisation de la division parcellaire ;
- délibération de la Commission Permanente, au vu de l'avis de France Domaine, approuvant la cession et donnant délégation au Président pour signer l'acte ;
- élaboration d'un acte notarié, qui en précisera les conditions, notamment le prix, qui devra être estimé en fonction de l'intérêt général de l'opération et les contraintes éventuelles assignées à l'acquéreur en termes d'affectation.

En l'espèce, je souhaite que cet acte soit assorti des conditions visant à **associer le Conseil général aux différentes étapes de l'opération, en particulier le choix de l'architecte, afin de garantir la cohérence d'ensemble.**

## ***B.2. L'élaboration d'un Programme Technique de Travaux commun***

Dans le même état d'esprit, pour conserver une **cohérence de l'opération** dans sa globalité et pour en **maîtriser les coûts et les délais**, je propose d'élaborer un Programme Technique de Travaux Commun.

Ce programme sera la traduction opérationnelle de l'étude de pré-programmation qui intégrait déjà les demandes de l'IFSI, et que je vous ai présentée en DM2. Il intégrera :

- les besoins spécifiques du bâtiment IFSI ;
- les ajustements éventuels demandés par l'État, en fonction du dossier définitif qui sera validé dans les prochaines semaines.

Dans la continuité de la démarche précédente, je vous propose de constituer **un comité de pilotage associant l'État, la Région et les Universités** pour en valider les différentes étapes.

Je sollicite donc aujourd'hui **l'autorisation de l'Assemblée pour lancer le recrutement d'un programmiste et vous propose de voter une autorisation de programme et les crédits de paiement à hauteur de 25 000 €**. Les résultats de ce programme pourront être présentés à la future assemblée lors de la DM1.

## **V. Calendrier de réalisation**

Afin de ne pas perdre de temps et d'enclencher la démarche le plus rapidement possible, je vous propose de valider les étapes suivantes aujourd'hui. Le planning prévisionnel détaillé des opérations figure en annexe 3.

### **Mars à Juin 2015 :**

- **Préparation des conventions CPER** avec les services du Rectorat et de la Région,
- **Recrutement du programmiste** et réalisation du Programme Technique des Travaux Commun,
- **Cession à la Région du terrain** correspondant au bâtiment dédié à l'IFSI.

### **Second semestre 2015 :**

- **Signature des conventions CPER,**
- **Présentation du Programme** Technique des Travaux Commun,
- **Recrutement du mandataire** et lancement du concours architectural, désignation du maître d'œuvre.

**Pour 2018 : livraison de la phase 1 de l'opération,** donnant la priorité à l'accueil de l'IFSI, comprenant notamment la réalisation des amphithéâtres mutualisés, l'aménagement de la médiathèque IFSI et l'accroissement de capacité du Restaurant Universitaire.

**En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les orientations de ce rapport.**

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le projet de CPER-ESRI et le cofinancement par le Conseil Général du volet immobilier et de l'équipement de la plateforme Arts Appliqués ;
- Valide à cet effet le planning prévisionnel détaillé des opérations tel qu'annexé ;
- Approuve une autorisation de programme de 9 000 000 d'euros à l'article 23815, sous-fonction 23 ;

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'État la maîtrise d'ouvrage sur la globalité de l'opération CPER, dès que les conditions administratives seront réunies ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer l'appel à un programmiste afin de finaliser un programme global cohérent sur le site, sur la base du pré-programme que vous avez validé, en impliquant l'État et la Région dans le comité de pilotage ;
- Inscrit pour ce faire un crédit de paiement de 25 000 euros à l'article 20317, sous-fonction 23 ;
- Autorise Monsieur le Président à conduire les démarches nécessaires à la cession du terrain d'assiette afin que la Région puisse assurer la maîtrise d'ouvrage sur le bâtiment dédié à l'IFSI, sous réserve que le Conseil Général soit représenté et étroitement associé dans la conduite de l'opération, et que les conditions soient créées pour un bon fonctionnement du site à l'issue ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer, sur les bases de ce programme, l'appel à un mandataire, et un jury de maîtrise d'œuvre ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des actes administratifs et conventions subséquentes, qui préciseront notamment les termes de la maîtrise d'ouvrage et de la cession du terrain, quel qu'en soit le montant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET